

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2023

Avant la tenue du Conseil municipal, un moment convivial a réuni élus municipaux et personnel communal avec remise d'un présent à chaque agent.

L'an deux mil vingt-trois le seize mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, Salle du Conseil Municipal « *Robert Tournelle* », en Séance publique, sous la présidence de M. RALLU Philippe, Maire de Sougé le Ganelon.

ETAIENT PRÉSENTS : M. RALLU Philippe – M. MONNIER Pascal - Mme BEUCHER Sylvie - M. MOUETAUX Patrick – M. DORNEAU Jean-Marc – M. CHEVÉ Gilles – M. CHEMIN Loïc - M. BOULAY Gérard – Mme JULIENNE Martine – Mme LENORMAND Valérie – M. COMMUN Cédric -

ETAIENT ABSENTES EXCUSÉES : Mme BOUCHER Brigitte - Mme REVERT Anne-Claire – Mme TROCHERIE Arlette - Mme PITOU Peggy -

Mme BOUCHER Brigitte a donné pouvoir à M. DORNEAU Jean-Marc
Mme PITOU Peggy a donné pouvoir à M. MONNIER Pascal

Date de convocation : 6 mars 2023

Date d'affichage de la convocation : 7 mars 2023

- ♦ **Adoption de l'Ordre du jour** : L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.
- ♦ **Désignation du secrétaire de séance** : Mme JULIENNE Martine est désignée Secrétaire de séance.
- ♦ **Adoption du procès-verbal de séance du 2 février 2023** : le Procès-verbal est adopté à l'unanimité.

TRANSFORMATION D'UN GARAGE ATTENANT A LA SALLE DES ASSOCIATIONS EN OFFICE DE RECHAUFFAGE :

ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX :

Une consultation pour les travaux de transformation d'un garage en office de réchauffage attenant à la salle des associations, a été lancée par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L2123-1, R2123-1 à R2123-8, et R2131-12 du Code de la commande publique, le 17 janvier 2023 pour une remise des offres fixée au 17 février 2023 à 12h00.

La consultation comprenait 9 lots :

Lot n° 01 - Démolition – Gros Œuvre - Maçonnerie

Lot n° 02 - Charpente bois – Ossature Bois – Bardage - Couverture

Lot n° 03 - Menuiseries extérieures PVC - Serrurerie

Lot n° 04 - Menuiseries intérieures bois – Cloisons – Doublages – Isolation

Lot n° 05 - Electricité – Courants Forts et Faibles

Lot n° 06 - Plomberie – Chauffage – Ventilation

Lot n° 07 - Peinture

Lot n° 08 - Carrelage – Faïence

Lot n° 09 - Equipement cuisine

Le Maire présente au Conseil municipal, le rapport d'analyse des offres établi par le cabinet d'architecte CMA, maître d'œuvre de l'opération.

Le Conseil municipal :

- Décide de retenir les entreprises dont les offres sont les mieux-disantes pour un montant total de **83 780 € ttc** option et variantes incluses.
- Autorise le Maire ou son représentant à signer les marchés correspondants (acte d'engagement, avenant éventuel, acceptation d'éventuel sous-traitant), et tous documents s'y rapportant,
- Autorise le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

DOSSIER SUBVENTION LEADER (FONDS EUROPEENS) - MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT :

Le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération n°D20220127-001 en date du 27.01.2022 relative à la demande de subvention Feader dans le cadre du programme Leader, pour l'opération de **Création d'une cuisine à la salle des associations.**

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, considérant le montant réel des travaux et les financements obtenus des différents partenaires financiers, approuve le plan de financement modifié comme suit, :

Origine des financements	Montant de subvention sollicité ou obtenu	Taux	Montant des dépenses éligibles	Date d'attribution de subvention Ou date à laquelle la subvention a été sollicitée
Fonds européens (Leader)	25 605 €	30,33 %	84 431 €	
DETR et/ou DSIL	26 600 €	34,04 %	78 140 €	Arrêté du 13/07/2022
Conseil Régional (FRDC)	15 340 €	20 %	76 700 €	Arrêté 2021-13424
Part restant à la charge	16 886 €	20 %		
MONTANT TOTAL	84 431 € ht	100 %		

Le Maire est chargé de compléter le dossier Leader fonds européens, et est autorisé à signer tous documents s'y rapportant.

PROJET D'ACQUISITION DE LA MAISON DITE MARCEL FIAUDRIN – RUE DE L'ESCOLE CORBIN :

Attendu que la commune de Sougé le Ganelon est très attachée à la mémoire de M. Marcel Fiaudrin (1934 - 2022), directeur de la Société Municipale de Musique de 1971 à 2022, et souhaite en perpétuer le souvenir,

Attendu que la maison sise *2 rue de l'Escole Corbin* est mise en vente dans le cadre de la succession de M. Fiaudrin et revêt un caractère patrimonial unique dont il convient de s'assurer de sa préservation,

Attendu que les quatre enfants de M. Marcel Fiaudrin, représentés par le Major Dominique Fiaudrin, adhèrent à cette démarche communale,

Attendu que l'association *Mémoire et Patrimoine de Sougé le Ganelon* et la *Société Municipale de Musique*, lors de décisions à venir, vont s'associer à cette démarche par une participation financière, sous forme de don à la commune, pour le financement de l'achat de ce bien,

Attendu que l'objectif de cette acquisition est de créer un espace d'animations et de valorisation d'évènements particuliers pour les habitants (expositions, ateliers participatifs de restauration du patrimoine, ...),

Attendu que la famille mettra à disposition de la commune, par *convention à venir* et pour un temps indéterminé, sa collection de sabots et d'outils de sabotier,

Attendu que l'association *Mémoire et Patrimoine de Sougé le Ganelon* est intéressée à l'animation future de ce lieu,

Pour l'ensemble de ses raisons et sur proposition du Maire, après visite des lieux, le Conseil municipal :

- **Décide d'acquérir** la propriété cadastrée B n°673 sise *rue de l'Escole Corbin* comprenant une petite maison de bourg (en bon état) datant du début du XIX^e siècle avec son jardin attenant, quelques meubles, le tout pour une surface de 192 m², ainsi qu'une parcelle clôturée cadastrée ZD n°16 d'une surface de 800 m² sise *route de Mont saint Jean* lieu-dit Le Lottereau, comprenant un hangar, propriété libre d'occupation au 31/12/2023, moyennant le **prix net vendeur de 8000 € - huit mille euros** – (sans intermédiaire),
- S'engage à prendre en charge par la Commune des frais de diagnostics inhérents à cette cession et tous frais annexes (frais notariés ...),
- Propose de poser une plaque sur la maison en 2023 dont l'intitulé sera le suivant : "**Maison Marcel Fiaudrin - propriété communale**",
- Autorise le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié correspondant et tous documents se rapportant à l'exécution de la présente décision.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES :

Le Conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2023 :

Associations locales	
Union Sportive des Alpes Mancelles	1 420 €
Comité des Fêtes de Sougé le Ganelon	950 € (+ 596.15€ location nacelle)
Musique Municipale de Sougé le Ganelon	400 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Sougé le Ganelon	900 €
Génération Mouvement – Aînés Ruraux de Sougé	400 €
Société Communale de Chasse de Sougé le Ganelon	400 €
Coopérative Scolaire de Sougé le Ganelon	560 €
La Truite des Alpes Mancelles	185 €
Mémoire et Patrimoine de Sougé le Ganelon	400 €
Les Fous du Volant	280 €
Association Parents d'Elèves Assé / Sougé	200 €
Association Sougéenne Danse et Loisirs	400 €
Sous-total	7 091.15 €

Associations et organismes extérieurs	
Banque Alimentaire Comité d'entraide Fresnay s/ S.	180 €
ADMR Fresnay sur Sarthe	225 €
Comité de Jumelages Alpes Mancelles dans l'Europe	45 €
Basket Club Fresnois	27 €
Ecole de peinture des Alpes Mancelles	27 €
MFR de Bernay en Champagne	27 €
MFR de Rives d'Andaine	13,50 €
CFA Alençon (3ifa)	13,50 €
Comice Agricole Cantonal	953,70 €
Radio Alpes Mancelles	100 €
Sous-total	1 611,70 €
TOTAL	8 702,85 €

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2023.

Le versement des subventions reste conditionné à la production d'un bilan financier comprenant communication du montant de la trésorerie.

AUTORISATION DE MANDATEMENT DE DEPENSES INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF :

Le Conseil municipal décide d'ouvrir les crédits suivants sur la section d'investissement, afin de financer des travaux supplémentaires de marquage et signalisation sur voirie en agglomération suite à réfection de la RD 15 par le Département.

Chapitre 21

2152 – Installations de voirie + 1397,02

Le Maire est autorisé à mandater ces dépenses avant le vote du budget primitif 2023.

DOSSIERS TRAVAUX ASSAINISSEMENT 2023 / 2024 :

Un tableau récapitulatif des dépenses estimatives des travaux d'étanchéité de la lagune et d'extension du réseau assainissement dans le secteur du Puits Forget est présenté au Conseil municipal.

Le budget global s'établit à 478 000 € ttc pour les deux opérations, comprenant : **travaux, maîtrise d'œuvre et frais annexes.**

Etanchéité lagune :

Maîtrise d'œuvre confiée au bureau d'études ARTELIA.

Coût estimatif de l'opération : 241 400 € ht.

Extension du réseau eaux usées secteur du Puits Forget :

Maîtrise d'œuvre confiée au bureau d'études SAFEGE.

Coût estimatif de l'opération : 156 919 € ht

Ces opérations nécessiteront la réalisation d'un emprunt de l'ordre de 220 000 € (budget assainissement) afin de couvrir le besoin de financement.

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2023.

PROPOSITION PROGRAMME VOIRIE 2023 (CCHSAM) :

Les besoins suivants ont été recensés par la commission Voirie réunie en date du 25/02/2023 :

Travaux de compétence communautaire :

Phase 2 enduits : VC 138 (Les Bussonnières / Haut Eclair) et VC 126 (La Provotière)
Curage de fossés : VC 151 (Prémou) ; VC 144 (l'Etang) ;
Reprises d'enrobés : carrefour VC 125 (L'Aunay / RD 173 Douillet) ; VC 135 (La Touasnière)
PATA : VC 136 (La Mahonnière)

Travaux de compétence communale :

Nids de poule et PATA Résidence des Avaloirs

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 (COMMISSION FINANCES DU 23/02/2023) :

Accord du Conseil pour l'inscription des dépenses suivantes au budget primitif :

Matériel services techniques (vu au Conseil de février)
Alarme mairie : installation d'un transmetteur
Sonorisation salle polyvalente (à usage communal uniquement)
Remplacement d'un jeu au lotissement le Huttereau
Réparation des tribunes du stade
Pieds de ferme salle polyvalente (commande 2022)

DOSSIER ECLAIRAGE PUBLIC LOTISSEMENT DE LA PLAINE DES BOULAIES 2024 :

Le Maire rappelle le dossier de subvention au titre du CTR en cours, pour l'éclairage public du lotissement (21 points lumineux), et précise que les travaux devront être terminés en novembre 2024 pour ne pas perdre le bénéfice de cette subvention d'un montant de 10 000 €.

Contact a été repris avec le bureau d'études SODEREF, maître d'œuvre afin de refaire le point sur les marchés en cours.

Le montant des travaux restant à réaliser s'élève à 221 655 € ht après actualisation.

La question se pose de la validité de ces marchés signés en 2014. Retour des entreprises attendu sur ce point.

Par ailleurs, le Permis d'Aménager de la tranche n°2 délivré en 2014 sera caduc en 2024. Point à faire avec le cabinet AXIAL, maître d'œuvre, pour proroger ce permis.

INFORMATIONS DIVERSES :

♦ **Chutes de pierres RD 112** (route de Saint Léonard) en contre bas de la falaise : affaire suivie par le Conseil départemental. Des travaux sont prévus au niveau des falaises.

♦ **RD 15** : reprises de travaux de nids de poule à effectuer en agglomération par le Conseil départemental via son sous-traitant, 13 rue des Tisserands et 5 rue des Forges. Ainsi qu'une reprise de caniveau 14 rue des Forgerons au Gué-Ory. Démarches Département en cours.

♦ **PCS (Plan Communal de Sauvegarde)** : relance du Préfet sur la communication de ce document. Un courrier de réponse a été adressé rappelant que ce document a été élaboré en 2012 et qu'une mise à jour a été transmise aux services concernés en février 2022. Le PCS de Sougé est opérationnel.

◆ **Stade (tribune en bois)** : travaux de réparation des tribunes commandés pour un montant de 3091,20 € ttc.

◆ **Don d'un second banc par la famille Bignon** : ce banc sera installé Place de l'Eglise en remplacement du banc communal existant. Le Conseil municipal prend acte de ce don et transmet ses remerciements à Mme Fernand Bignon et à son beau-fils, M. Jean Claude Bignon.

◆ **Poteaux téléphoniques Orange** : Mme Delpech, Députée de la Sarthe, saisie des difficultés rencontrées concernant les situations de poteaux cassés et non réparés malgré des relances répétées, fait part, par courrier du 01/02/2023, de son intervention auprès de la Sté Orange. Les interventions sur les dommages signalés sont terminées à ce jour.

Motion pour vote au Conseil communautaire : Le Maire a demandé au Président de la communauté de communes de bien vouloir présenter une **motion** au prochain Conseil communautaire sur les difficultés rencontrées par les Maires auprès de la société Orange lors de sinistres sur poteaux (4 mois d'attente pour être réparé pour la commune de Sougé le Ganelon).

◆ **Comice agricole de St Georges le Gaultier** : insertion d'un encart d'1/2 page dans le livret du comice qui se déroulera les 24-25 et 26 août 2023. Tarif : 180 €.

◆ **Courrier FDSEA** : communication au Conseil d'un courrier de la FDSEA demandant aux communes de ne pas augmenter le taux d'imposition de la taxe sur le foncier bâti, au vu de la forte revalorisation, par l'Etat, des bases de la fiscalité locale, en hausse de 7,1 %

◆ **Atlas de la Biodiversité Communale** : Accord du Conseil pour l'engagement, en 2024, de la commune dans ce projet proposé par le Parc naturel régional Normandie Maine. Cet engagement permettant de percevoir une dotation générale de fonctionnement supplémentaire.

◆ **Travaux de reprise de maçonnerie sacristie église** : travaux terminés (entreprise MRC).

◆ **Centre de Santé des Alpes Mancelles** : arrivée de Mme Masson, docteur en médecine, au centre de santé des Alpes Mancelles, site de Fresnay sur Sarthe à raison de 20h / semaine.

◆ **Course cycliste Union Cycliste Mamers Neufchâtel le samedi 27 mai après-midi** : une buvette sera tenue par le comité de fêtes au jardin du polysport ou sur le parking salle polyvalente. Une coupe sera offerte par la commune.

◆ **Tournoi foot USAM le samedi 24 juin** : coupe offerte par la commune.

◆ **Calendrier** :

- **SIVOS** : jeudi 23 mars à 18 h 30

- **Conseil d'école** : mardi 28 mars à 18 h 30

- **Prochain Conseil municipal** : Jeudi 13 avril à 20 h 30 (vote du Compte Financier Unique 2022 regroupant le Compte de gestion et le Compte administratif, et vote du Budget primitif 2023)

◆ **Demandeurs d'emploi** :

Au 01/02/2023 : 48 dont 24 hommes – 24 femmes – 34 indemnisables

Au 01/03/2023 : 54 dont 29 hommes – 25 femmes – 40 indemnisables

QUESTIONS DIVERSES : Néant.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT :

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises en application des délégations du Conseil au Maire par délibération n°D20200525-029 du 25 mai 2020.

La séance est levée à 23h15.

La Secrétaire de séance,
Martine JULIENNE

Le Maire,
Philippe RALLU.

Affiché le : 20 mars 2023

Publié le : 20 mars 2023